denrée ne ſoit pas toujours également demandée, on eſt dédommagé de l'incertitude de s'en défaire par deux grands avantages ; le premier, c'eſt que la plante ſe conſerve en terre pluſieurs années ſans ſe gâter, & qu'ainſi on eſt maître de l'arracher quand on prévoit une vente aſſurée & prochaine ; le ſecond, c'eſt qu'étant bien péparée & dépoſée dans un lieu ſec, rien ne peut altérer ſa qualité; au moyen de ce dernier avantage, on peut la garder auſſi long-temps qu'on le juge à propos.

Le reſte du Mémoire de M. Brevet, contient la deſcription du gingembre, de ſa racine, de ſa culture, de la maniere de la préparer, enfin des différentes propriétés de cette plante.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des ſourrages pendant le mois de Juin 1767, *dans les* GE'NE'RALITE'S *de*

VALENCIENNES.		TOURS.		TOULOUSE.		PERPIGNAN.	
Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix	Lieux des Marchés.	Prix.	Lieux des Marchés.	Prix.
	l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.		l. f. d.
Aveſnes.	18	Amboiſe.	18 13 6	Albi.	22* 11 3	Foix.	24 12 4
Bavey.	15 15	Angers.	16 2 6	Alet.			
		Beaugé.	16 16	Beziers.	32 2 6		
Cambray.	17 10	Chât. du Loir	14 17 11	Carcaſſonne.	27 16 9		
Condé.	18* 17	Château G.	14* 16 5	Caſtelnaudary	23 11 8	Montlouis.	16* 8 10
Givet.	16 5	Chinon.	16 8 10	Caſtres.	26 11 10		
Landrecy.	17 13 2	Lafleche.	15 9 5	Lavaur.	23 18		
		Laval.	17 13 10	Limoux.	27 15		
Mariembourg.	18	LeMans.	16 10	Montpellier.		Pamiers.	21 16 9
Maubeuge.	16 8 2	Loches.	16 3 5	Narbonne.	32* 18 3		
Philippeville.	17 12	Loudun.	15 11 3				
Quesnoy.	15* 4 11	Mayenne.	18 10 6	Niſmes.	30 3 10		
		Montreuil-B.	15 5 6	Pezenas.	24 8 7	PERPIGNAN	29* 12 4
St. Amand.	18 8 9	Richelieu.	15 4				
VALENCIEN-		Saumur.	17 16 7	TOULOUSE.		Prades.	27 12 2
NES.	18	TOURS.	20* 16 6				

PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le ſep.	17 6 2	From. le ſep.	16 1	From. le ſep.	27 3 9	From. le ſep.	24 5
Pain la liv.	2 4	Pain la liv.	2	Pain la liv.	3 1	Pain la liv.	3
Avoine le ſ.	5 11 3	Avoine le ſ.	6 6 5	Avoine le ſ.	11 4	Avoine le ſ.	9 3 4
Foin le q.	1 6 11	Foin le q.	2 6 6	Foin le q.	2 6 11	Foin le q.	1 12 3
Paille le q.	15 1	Paille le q.	1 2 3	Paille le q.	1 1 4	Paille le q	1 4 5

MANIERE

D'élever les Agneaux.

Il ſeroit à propos de ſe procurer d'abord une bonne brebis & un bon belier. Les qualités requiſes dans ce dernier ſont les jambes longues & fortes, les oreilles longues & larges. Le mois le plus favorable pour les accoupler eſt celui de Mai. On nourrit bien la brebis pendant quinze jours ou trois ſemaines avec un peu de bled ou d'avoine ſans être battus. Obſervez qu'on ne doit pas la tondre avant qu'elle ſoit plei-

ne. Quand elle a mis bas il faut la ſéparer du belier, ou mettre à celui-ci un petit tablier qui lui pende ſous le ventre, afin qu'il ne puiſſe la ſaillir. Ayez ſoin de bien couper la laine qui eſt autour du pis de la brebis, de crainte que l'agneau ne la ſucce, ce qui l'empêcheroit de devenir gras.

Si la mere étoit trop reſſerée (ce qu'on appelle recuite) il faudroit lui introduire dans l'anus un morceau de beurre frais, & lui verſer ſur cette partie environ une chopine de petit lait. Ce remede doit être répété deux ou trois fois par jour, dans le cas où elle ſeroit délivrée. Si elle ne l'étoit pas, il faudroit au contraire lui faire avaler du pain roti dans du vin blanc, & y ajouter un peu de muſcade.

Si le pis devient enflé, il faut délayer de la terre franche avec du vinaigre, faire bouillir le tout enſemble dans un poëlon de fer ou de terre, (le cuivre ſeroit dangereux) & enſuite étendre cette terre ainſi fricaſſée, ſur toute la partie malade. On comprend bien qu'il ne faut pas que cette compoſition bouille trop long-temps, de peur qu'elle ne ſe deſſéche ou même ne devienne dure. Cette eſpece de cataplaſme doit être mis un peu chaud, c'eſt-à-dire, plus que tiede.

On doit avoir grand ſoin de tenir les agneaux bien chaudement, & même dans l'obſcurité, afin qu'ils dorment plus ſouvent, & que par ce moyen ils puiſſent s'engraiſſer. Il faut qu'ils ayent toujours à boire pendant le jour, & les nourrir d'abord avec du ſon, & lorſqu'ils ſont un peu plus forts, on leur donne des petits pois gris & de l'avoine ſans être battue. Il faut leur préſenter cette nourriture plutôt deux fois par jour que de la leur donner pour toute la journée. Si on nétoie les bergeries où ſont les agneaux, on riſque de leur faire venir des chancres dans la bouche, ce qui ſe manifeſte par la noirceur des dents. Dans ce dernier cas on les guérit en frottant les dents & les gencives avec du vinaigre.

Pour faire profiter promptement les agneaux, il faut leur couper la queue quand ils ont quinze jours ou trois ſemaines, & qu'ils ſont un peu forts.

ROSÉE *de vie & de ſanté.*

Cette liqueur, qui n'éleve aucune fumée vers le cerveau, qui par conſéquent n'enyvre point, & dont le goût auſſi agréable que les effets en ſont ſalutaires & rapides, eſt ſouveraine pour l'eſtomach. Elle en diſſout & en précipite les glaires ſans efforts; elle lui facilite la digeſtion des alimens, & par une ſuite néceſſaire, prévient les progrès de la replétion & le danger des indigeſtions qui en ſont un effet.

Ses vertus, qui s'exercent avec le même ſuccès ſur les perſonnes de tous les ſexes, de tous les âges, de tous les tempéramens, & enfin de tous les états de ſanté, font ſentir la néceſſité de prendre de cette *roſée de vie* après un grand repas & dans les autres tems, lorſque des renvois, des aigreurs & autres ſignes de plénitude, de digeſtion laborieuſe ou de tranſpiration interrompue, que cette boiſſon rétablit, indiqueroient l'uſage des remédes ordinaires.

Les perſonnes dont l'eſtomach, la poitrine ou les poumons ſont dans un état d'altération, peuvent en prendre deux cuillerées à bouches deux heures avant le diner, & autant deux heures après.

A l'égard des perſonnes qui jouiſſent d'une ſanté parfaite, elles la conſerveront long-temps ſi elles ont ſoin de prendre deux fois par ſemaine, & le matin à jeun, deux cuillerées à bouche de cette liqueur.

On la recommande aux femmes qui ſont dans les douleurs de l'enfantement : deux cuillerées, qu'on pourra répéter encore une fois pendant la criſe, leur procureront une heureuſe délivrance.

C'eſt encore un ſpécifique pour les enfans qui ſont ſujets à la vermine ou à des cruditès, mais il faut leur en faire prendre en plus petite quantité.

Elle procure auſſi bien du ſoulagement aux apoplectiques.

Cette liqueur ſe conſerve très-long-temps, pourvu qu'on ait ſoin d'en bien boucher la bouteille.

Les perſonnes de Province & des pays Étrangers qui ſouhaiteront s'en pourvoir, pourront adreſſer, leurs lettres franches de port, à M. *Sené*, Marchand Épicier, rue S. Benoît, vis-à-vis une des portes de l'Abbaye S. Germain des Prés. Lui ſeul la vend dans Paris.

Le prix de chaque bouteille, contenant un demi-ſeptier ou environ, eſt de 1 ℔ 16 ß.

COMMERCE.

Suite de l'Écrit dans lequel on fait voir que l'Angleterre ne peut ſe diſpenſer d'adhérer à la demande qui lui eſt faite par la Nouvelle-Yorck du rétabliſſement de la liberté du commerce des Colonies.

LA néceſſité de ménager les intérêts de nos Colonies, n'a jamais été plus ſenſible qu'au commencement de l'adminiſtration de M. Grenville, lorſque les plaintes des Américains éclatoient de toutes parts. Je ſuis perſuadé que ce Miniſtre fut dirigé dans ſa conduite par des intentions pures ; mais une expérience funeſte a convaincu tout le Royaume qu'il n'étoit rien moins qu'un grand politique, quoiqu'il puiſſe mériter l'eſtime publique en le conſidérant comme Citoyen.

Auparavant les tréſors immenſes que nos Colonies envoyoient conſtamment dans la Grande-Bretagne, excitoient l'induſtrie de nos Ouvriers, maintenoient nos manufactures dans un état floriſſant, hauſſoient les valeurs des terres, & répandoient un eſprit de gaité & de joie dans tous les membres du corps de l'État. Mais l'inſtant où nous leur avons impoſé des loix dures & tiranniques, a été l'époque de notre ruine ; alors les Américains n'étant plus en état d'acheter, nos manufactures d'Angleterre ſe livrerent aux arts dont ils pouvoient retirer quelqu'avantage, & en peu de temps l'induſtrie eſt devenue inutile dans la Grande-Bretagne. La triſteſſe & la miſere ſont peintes aujourd'hui ſur tous les viſages où brilloit nagueres la joie qu'inſpire l'abondance. L'indigence ſe montre au grand jour & ſe traîne dans nos places publiques, ſous les dehors les plus humilians ; toutes les profeſſions ſe ſoulevent comme de concert, & menacent l'auguſte aſſemblée qui repréſente la Nation, ſi l'on ne ſe hâte de fournir à leur ſubſiſtance.

Nonobſtant ces maux qui réſultent évidemment des loix reſtrictives auxquelles nous avons aſſervi le commerce de l'Amérique, & quoique nous n'ayons rien fait au-delà de ce que nous devions, ſuivant les principes de l'équité la plus ſtricte, nous décorons du titre faſtueux de magnanimité, ce qui n'eſt qu'un acte de prudence de notre part ; mon deſſein n'eſt pas de fronder le Gouvernement, mais je ne puis m'empêcher de dire qu'il mérite ſeul tous les reproches. La Métropole a épuiſé ſes tréſors, elle a répandu des mers de ſang pour pourvoir à la deffenſe & à la richeſſe de ſes Colonies : quelle étrange inconſéquence ? Au moment que nos Colonies ſont devenues floriſſantes, la Grande-Bretagne s'efforce de renverſer les ſyſtêmes les mieux conçus qu'elle a propoſés & autoriſés elle-même. Puiſque les Anglois ont prodigué leurs tréſors & leur vie pour donner à leurs Colonies un degré de puiſſance conſidérable, ils ne peuvent donc les détruire ſans détruire leur ouvrage. Il étoit inutile d'établir des Colonies pour les rendre l'objet du mépris & la proie de l'indigence. Si elles ont jamais mérité quelque conſidération, c'eſt ſur-tout aujourd'hui qu'elles doivent la reclamer, ſans quoi il eſt inconteſtable que les Colonies ſeront toujours à charge à la Grande-Bretagne. Souhaitons donc ardemment qu'on affranchiſſe de ſes chaines le commerce de l'Amérique, & qu'on lui rende la liberté dont il jouiſſoit ; parce que nul moyen ne peut contribuer auſſi efficacement à la proſpérité de nos Colonies, ni concourir auſſi puiſſamment à l'avantage & à la ſplendeur de la Grande-Bretagne.

NANTES, *le 25 Juin 1767.*

Il a été affiché ſucceſſivement à la Bourſe de cette Ville les pieces ſuivantes, pour en inſtruire les Armateurs & Capitaines de Navires.

A MARLY, *le 25 Mai 1767.*

Le Roi, Meſſieurs, dans le ſeul objet de favoriſer la navigation en tout ce qui eſt poſſible, vient de rendre une Ordonnance pour ſupprimer tous les droits ci-devant attribués aux Conſuls de France dans les Ports d'Eſpagne & d'Italie, ſur les Bâtimens de mer ; Sa Majeſté s'eſt réſervée de pourvoir autrement à l'entretien de ces Conſuls. Elle a conſervé ſeulement une très-

légere partie des mêmes droits preſqu'inſenſible, pour laiſſer aux Vice-Conſuls, qu'on eſt obligé d'avoir dans les petits Ports, une rétribution qui leur tint lieu d'honoraires. Cette partie des droits a été réglée d'une maniere fixe & préciſe, ſur le pied de la notte que je vous envoie ci-jointe. Les Conſulats d'Eſpagne & d'Italie étoient les ſeuls où il reſtât de pareils droits, & je vous préviens avec plaiſir d'une déciſion donnée pour le bien & la facilité du commerce, afin que vous ayez pour agréable d'en rendre l'avis public pour les Navigateurs. C'eſt au premier Juillet prochain que ces droits doivent être ſupprimés. Je ſuis, Meſſieurs, entiérement à vous.

Signé LE DUC DE PRASLIN.

Pour un Bâtiment du port de 8 à 16 tonneaux, ...	# 10 ß
Pour un de 16 à 30, ...	2
Pour un de 30 à 60, ...	3
Pour un de 60 à 80, ...	5
Pour un de 80 à 120, ...	7
Pour un de 120 à 160, ...	10
Pour un de 160 à 200, ...	12
Pour un de 200 à 240, ...	14
Et pour tout Bâtiment au-deſſus & d'une plus grande portée,	18

Les bâtimens de ſimple relâche qui ne feront aucun commerce, qui ne chargeront ou ne déchargeront aucunes marchandiſes ou denrées, & qui ne prendront aucun noliſement ni fret, ne payeront rien.

A VERSAILLES, *le 15 Juin* 1767.

J'ai reçu, Meſſieurs, votre lettre du 4 de ce mois, relative à la ſuppreſſion des droits dont le Roi a bien voulu ſoulager le commerce & la navigation dans les Ports d'Eſpagne & d'Italie, & je n'ai, pour ſatisfaire à votre demande ſur ce qui concerne le Portugal, qu'à vous faire part de la déciſion particuliere qui a été donnée il y a quelque temps pour fixer les droits conſulaires dans ce Royaume; vous en trouverez la note ci-jointe. Je ſuis, Meſſieurs, entiérement à vous.

Signé LE DUC DE PRASLIN.

DE PAR LE ROI.

Sa Majeſté voulant favoriſer de plus en plus la navigation & le commerce de ſes ſujets en Portugal & en diminuer les charges autant qu'il eſt poſſible, elle a ſupprimé, éteint & aboli, comme elle ſupprime, éteint & abolit entiérement & ſans reſtriction, tous les droits conſulaires appartenans actuellement & ci-devant attribués à l'emploi & office du Conſul de France, reſident à Lisbonne, à quelque titre que ce ſoit, & ce à commencer du premier Janvier de la prochaine année 1765, ſe réſervant Sa Majeſté d'en dédommager ledit Conſul, & cepend^t. elle lui a permis & permet ſeulem^t. de lever & percevoir ſur chacun des bâtimens portant la banniere de France, qui viendront dans les Ports de Portugal pour y faire commerce, un ſimple droit de neuf mille reis, ou 56 # 5 ß de France, tant pour lui que ſervices conſuls, ſans qu'il puiſſe rien être exigé à la ſortie deſdits Navires ni de ceux qui viendront en relâche. Enjoint au ſieur Semonin, Conſul de France en Portugal, comme à tous Négocians ou Navigateurs François, de ſe conformer & faire exécuter ladite Ordonnance, chacun en ce qui le concerne, à peine d'en répondre, & audit Conſul de faire à cet effet tout ce qui eſt néceſſaire, pour que perſonne n'en ignore. Fait à Verſailles le 13 Décembre 1764.

DE NANTES.

Prix courant des marchandiſes des Colonies, le 27 Juin 1767.

L'indigo cuivré de St. Domingue, de 5 à 5 # 3 ß; d°. mélangé de bleu & violet cuivré, de 5 # 10 ß à 5 # 15; d°. violet pur, de 6 # 5 à 6 # 10 ß; d°. bleu pur, de 9 # 10 ß à 10 #; d°. en poudre 3 #; le cacao de la Martinique, de 13 ß 6 d. à 15 ß 6 d.; café de la Martinique, de 17 ß 6 d. à 19 ß 6 d.; d°. de S. Domingue, de 16 ß 6 d. à 18 ß 6 d. la liv.; ſucre terré ou caſſonnade, premiere ſorte, de 48 à 49 # le quintal; d°. ſeconde ſorte, de 44 # 10 ß à 46 #; d°. troiſiéme ſorte, de 42 à 43 #; d°. quatriéme ſorte, de 32 à 39 #; d°. brut, premiere ſorte, de 28 à 30 #, d°. ſeconde ſorte, de 26 à 27 #; d°. troiſiéme ſorte, de 24 à 25 #; d°. quatriéme ſorte, de 20 à 22 #; coton de S. Domingue, de 160 à 165 #; d°. de la Guadeloupe, de 150 à

155 ℔; d°. de la Martinique, de 130 à 135 ℔. Eaux-de-vie, de 155 à 160 ℔ les 29 veltes.

Prix des Aſſurances.

Pour l'aller à la Martinique, au Cap, à Leogane, aux Cayes Saint-Louis, 3 p. cent; prime liée d'allée & de retour, de 5 ¾ à 6 ½; pour l'aller à Marſeille, 3; à Bordeaux 1 ½; pour Guinée, d'allée & de retour 11; pour l'aller à Amſterdam, 1 & demi; à Roterdam, 1 & demi; à Hambourg, 3; à la Rochelle, à Dunkerque, à Calais, 1 & demi; à Cadix, 1 ¼; à Bilbao, 1 & demi.

Prix du Fret.

Pour la Martinique, pour le Cap, pour Leogane, pour les Cayes S. Louis, de 60 à 69 ℔ par tonneaux du poids de 2000 liv. pour Marſeille, de 34 à 36 ℔; pour Bordeaux, 15 ℔; pour Amſterdam, pour Roterdam & pour Hambourg, de 28 à 30 ℔; pour de la Rochelle 18 à 20 ℔; pour Dunkerque & Calais de 28 à 30 ℔; pour Cadix, 3 ℔ par balle, 30 ℔ par tonneau; pour Bilbao, 2 ℔ par balle, 20 par tonneaux.

On apprend que le Navire l'*Uliſſe* de Nantes, a été pris par les Saletins le 25 Avril dernier, & que ces Pirates, malgré la trêve dont le terme ne devoit expirer qu'au premier Mai, ont conduit ce bâtiment dans un de leurs Ports. On dit que l'État Major du Navire a été emmené à Maroc, & il y a tout lieu de craindre que les marchandiſes ne ſoient confiſquées ou pillées.

Cependant on eſpere (*a*) que M. le Comte de Breugnon obtiendra la reſtitution de ce Navire, ainſi que celle de deux autres bâtimens qu'on dit avoir été pris par les mêmes Corſaires.

(a) *On apprend en effet par des lettres de Verſailles, datées du 30 Juin, que l'Empereur de Maroc a fait un traité qui a été ſigné le 30 Mai 1767, & qu'il a rendu en conſéquence les trois Navires & tous les Eſclaves François, ſans exception, ſans réſerve & ſans difficulté.*

CHANGES A PARIS.

Juill. 1767.	*Jeudi 2.*	*Ven. 3.*	*Sam 4.*
Amſterdam.	55 ⅛ . .	. . . .	. . . .
Londres. .	31 15. 16e	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 ½ .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 4 6 .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 2 6 .	. . . .	. . . .
Livourne. .	95 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon Pâq.	1 ¼ pe. .	. . . .	. . . .

Navires en armement.

DE NANTES, *le 26 Juin 1767.*

Les Navires François en charge dans ce Port ſont la *Belle Nantoiſe* de 60 tonneaux, Capitaine *Jean David*, deſtiné pour Cadix; le *Saint-Laurent* de 100 tonneaux, Capitaine *Orſonneau*, pour Marſeille, & la *Diane*, de 150 tonneaux, Capitaine *Deſanois*, pour la Cayenne, Armateur M. *Chevalier*.

Les Navires étrangers ſont les *Cinq Freres*, de 120 tonneaux, Capitaine *Hielke Attes*, pour Hambourg; le *Jacob Lezina*, de 150 tonneaux, Capitaine *Jean Cauwe*, pour Amſterdam; les *Trois jeunes Sœurs*, de 120 tonneaux, Capitaine *Jean Weuyte*, pour Dort, le ſieur *Odiette* interprete pour ces trois Navires; la *Suzanne*, de 190 tonneaux, Capitaine *Pieter Ellengſen*, pour Friderickſtadt; les *Six Freres*, de 90 tonneaux, Capitaine *Andreas Hog*, pour Gothembourg; le ſieur *Boudet*, interprete pour ces deux Navires; l'*Appollon*, de 150 tonneaux, Capitaine *Gerhard Payken*, pour Bremen, l'*Anne-Marie*, de 125 tonneaux, Capitaine *Adriaan Leenderſe*, pour Roterdam; le ſieur *Van Neunen*, interprete pour ces deux Navires; l'*Allet*, de 130 tonneaux, Cape. *Aſlach Kiegſtadt*, pour Chriſtiania.

DU HAVRE, *le 30 Juin 1767.*

La Frégate le *Nouveau Mercure*, Capitaine *Leclerc*, dont on a débarqué les marchandiſes qui avoient été chargées pour Cadix, eſt maintenant en charge pour la

Martinique, & partira du 20 au 30 Août prochain ; les Armateurs de ce Navire ſont MM. *Baudry & Boulongne.*

Les Navires la *Marie*, d'environ 100 tonneaux, Capitaine *Prevoſt*, Armateur M. *L. Prudhomme*, Négociant au Havre ; l'*Aimable Marguerite*, de 90 tonneaux, Capitaine *Guillaume Simon*, Armateur M. *Lebourgeois*, ſont en charge tous deux pour la Martinique, & partiront à la fin de Juillet ; la *Providence*, d'environ 100 tonneaux, Capitaine *Morel*, eſt en charge pour le Cap & S. Marc : (*a*) la *Baronne d'Handevanne*, d'environ 200 tonneaux, Capitaine *Moriſſe*, eſt en charge pour la Guinée, & partira le plutôt poſſible, Arm. M. *Limozin.*

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *Du 14 Mai 1767.*

Qui nomme des Commiſſaires pour s'aſſembler près M. le Duc de Penthiévre, Amiral de France, à l'effet de propoſer à Sa Majeſté les réglemens qui ſeront jugés néceſſaires, tant ſur les procédures des Priſes & Échouemens, que ſur les frais auxquels ils peuvent donner lieu, & autres objets relatifs aux ſiéges d'Amirautés.

Sur ce qui a été repréſenté au Roi, par M. le Duc de Penthievre, Amiral de France; que dans pluſieurs des Amirautés du Royaume, il s'étoit introduit depuis quelque temps, différentes formes de procéder, des uſages nouveaux, & même certains abus : que ces innovations portoient & ſur les procédures des priſes, & ſur celles qui ſont faites lors des échouemens ; & que malgré la faveur que méritent ces cas malheureux & la protection que Sa Majeſté entend accorder, tant à ſes ſujets qu'à ceux des autres Puiſſances, les uns & les autres ſe trouvoient expoſés à des frais exorbitans, ſoit par le nombre & la taxe des journées & vacations des Officiers, ſoit par la multitude des frais & des procédures ſur le ſauvetage : que les affaires portées dans le Conſeil établi par Sa Majeſté, près de M. l'Amiral, pour juger les priſes pendant la derniere guerre, duquel les ſéances auroient duré juſqu'à ce jour, par le retard de l'envoi des procédures faites dans les Amirautés de la Martinique, & par l'inſtruction de quelques affaires, auroient fait connoître combien il ſeroit à deſirer de profiter du temps de la paix pour s'occuper utilement des réglemens généraux ou particuliers qui pourroient être néceſſaires, à l'effet de rendre uniforme l'adminiſtration de la juſtice dans tous les ſiéges d'Amirauté, & de faire ceſſer tous abus dans une matiere ſi importante & ſi digne de l'attention de Sa Majeſté. A quoi voulant pourvoir : oui le rapport, & tout conſidéré ; le Roi étant en ſon Conſeil, a commis & commet les ſieurs Dagueſſeau, Conſeiller d'État ordinaire, & aux Conſeils des Dépêches & du Commerce ; Gilbert de Voiſins, Conſeiller d'État ordinaire, & au Conſeil des Dépêches ; Feydeau de Marville, Conſeiller d'État ordinaire, & au Conſeil royal des Finances ; Camus de Pontcarré de Viarmes, Conſeiller d'État ordinaire ; Michau de Montaran, Maître des Requêtes & Intendant du Commerce ; Lenoir, Maître des Requêtes ; de Grandbourg, Maître des Comptes & Secrétaire général de la Marine, pour s'aſſembler près de M. l'Amiral, procéder en la forme preſcrite & uſitée pour le Conſeil des priſes, à l'examen des mémoires & pieces qui leur ſeront remis à cet effet, & être propoſé à Sa Majeſté tels réglemens qui ſeront jugés néceſſaires, tant ſur les formes & uſages introduits dans les Amirautés, concernant les priſes & échouemens, enſemble ſur les procédures & frais auxquels ils peuvent donner lieu, que ſur les autres objets relatifs à ces juridictions ; & être ſur le tout pourvu par Sa Majeſté ainſi qu'il appartiendra. Ordonne que les Officiers des Amirautés ſeront tenus d'envoyer audit Secrétaire général de la Marine, toutes les pieces, mémoires & autres éclairciſſemens qu'ils aviſeront bon être, ou qui leur ſeront demandés, leſquels ſeront remis au ſieur Bigot, que Sa Majeſté a commis & commet à cet effet : & ſera le préſent Arrêt enregiſtré aux Gref-

(a) *Ceux qui voudront s'embarquer ou charger des marchandiſes ſur ce Navire, pourront s'adreſſer à Paris, à MM.* Marc Ebert *& Compagnie, Banquiers ; à Rouen, à MM. la* Chenayes Eudes, *rue Herbiere ; & au Havre à M.* Gauvin.

ſes des Siéges d'Amirauté de France & des Colonies. Fait au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Marli le 14 Mai mil ſept cent ſoixante-ſept.

Signé CHOISEUL DUC DE PRASLIN.

A V I S.

Un jeune homme, âgé d'environ 36 ans, & qui en a paſſé 8 ou 10 chez le Notaire & le Procureur, qui eſt au fait des affaires en tout genre, propre à être Receveur ou Adminiſtrateur d'une ou pluſieurs terres, en état de faire le détail d'une maiſon, d'en ſuivre les affaires contentieuſes, s'il y en avoit, enfin, qui entend très-bien la comptabilité, & la maniere de dreſſer toutes ſortes de comptes, deſireroit trouver une place qui l'attachât à quelque Seigneur, ſoit en qualité de ſecrétaire, ſoit en qualité d'Homme d'affaires, *&c.* Il eſt très-connu, peut donner de bons répondans, & même caution, s'il en étoit néceſſaire. Il n'eſt point marié. Il faut s'adreſſer au Bureau de la Gazette du Commerce.

Autre. La curioſité punie, eſtampe nouvelle, gravée par Schwab, d'après le tableau de M. Schenau, & ſervant de *pendant* à celle du moulin d'attrape; elle ſe trouve à Paris, chez Joullain, quai de la Megiſſerie & aux adreſſes ordinaires, prix 40 ß.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 4 Juillet 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32^{e}. *l'once* à	98#	10ß
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82	10
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à .	53	15
Idem de 11 d. 10 g. à . . .	51	15
Piaſtres le marc, ...	48	10

F I N A N C E S.

CHARGES A VENDRE.

OFfice de Conſeiller du Roi en l'Élection de Chaumont & Magny. Il y a 351 # de gages attachés à cette charge. Il faut s'adreſſer à Rouen, à M. Rochet, rue St. Vincent; à Magny, à M. Briere, Receveur des tailles; & à Paris, à M. Rias rue S^{te}. Barbe près de la Paroiſſe de Bonne-Nouvelle.

Autre. Charge de Conſeiller, Secrétaire du Roi, Contrôleur en la Chancellerie, près de la Cour des Aides en Guyenne. S'adreſſer à M. Collingwood, aux Allées de Tourny. Cette Charge eſt de la 1re. création.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^{t}. de Juillet.
L'Empereur,	1^{e}.	M.	10
Iſſaly,	3^{e}.	M.	10
Fauveau,	7^{e}.	M.	10
Reynal,	10^{e}.	M.	11
Boutet de M.	17^{e}.	M.	8
De Courmont,	18^{e}.	toutes l.	9
Rouſſeau,	26^{e}.	M.	9
De la charmotte,	30^{e}.	toutes l.	10
Le Canut,	31^{e}.	M.	8
Guidy,	34^{e}.	M.	10
De la Bretaiche,	40^{e}.	N.	8
Meulan,	44^{e}.	toutes l.	8
De S^{te}. Luce,	47^{e}.	M.	9
Deſchamps,	51^{e}.	M.	10

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juill. 1767.	*Jeudi 2.*	*Vendredi 3.*	*Samedi 4.*
Ac. des Indes. .	1255	1255 . . .	1250 . . .
Emp. de la Com.	385	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$. .	40	. . . . .	40 . . . .
Ac. des Fermes.	807 $\frac{1}{2}$ 10 . .	807 $\frac{1}{2}$ . . .	807 $\frac{1}{2}$ 10 . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	20	. . . . .
3^{e}. Loterie. .	26	. . . . .	26 . . . .
Annuités. . .	. . . . .	396	396 . . . .
Coup. d'An. .	74 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{1}{2}$	74 $\frac{1}{2}$ . . . .
Emp. de 50 mil.	33. 33 $\frac{1}{2}$ 3^{m}. .	33	33 . . . .
Emp. de 30 mil..	34 $\frac{1}{2}$	34 $\frac{1}{2}$	34 $\frac{1}{2}$ . . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . (10^{m}	37. 15^{m} . . .
Canada. . .	38 $\frac{1}{2}$ p 39. 40. 5. 10^{m}	38 $\frac{1}{2}$ 39 39 $\frac{1}{2}$ 2^{m} 40.	39. 39 $\frac{1}{2}$ 2^{m} 40. 10^{m}
4^{e}. L. Epoques.	29 $\frac{1}{2}$ 10^{e} 34 $\frac{1}{2}$.	. . . . .	. . . . .
Nouette. . .	33	33. 33 $\frac{1}{2}$ 2^{m} .	33. 32 $\frac{1}{2}$ 33. 33 $\frac{1}{2}$ 2^{m}
Ac. de la caiſſe .	1050 dup. 60	1050	. . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p $\frac{0}{0}$. .	69	. . . . .	. . . . .
3 p $\frac{0}{0}$ ſur les Cui.	49	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 54.

DE DUNKERQUE.

Prix courants de différentes Marchandiſes, du 10 au 20 Juin 1767.

LE bled blanc de Flandres, premiere qualité, 27 liv. *la raziere.*

Le fel gris, 6 liv. 5 ſols *la raziere.*

L'eau-de-vie de Bordeaux, 31 ſols *le pot*; celle d'Oleron, de la Rochelle & de l'Iſle de Re, de 30 à 31 ſols.

L'huile fine de Provence, de 2 liv. 17 ſols à 2 liv. 18 ſols *le pot*; l'huile commune d'Eſpagne, 2 liv. 6 ſols; l'huile de navette, 45 liv. *la tonn.*

Le ſucre blanc, de Saint Domingue, premiere qualité, de 43 à 44 liv.; le ſucre brut, de 26 à 28 liv.; le café de Saint Domingue, 14 ſols 6 den.; le café de la Martinique, 15 ſols; l'indigo cuivré, 4 liv. 10 ſols *la livre.*

PRIX DES CHANGES, *du* 10 *au* 20 *Juin* 1767.

Londres à 2 uſances, 22 liv. 8 ſols *la livre ſterling.*

Amſterdam à 2 uſances, 216 liv. 5 ſols pour 100 florins B.

Paris à 2 uſances, 3 quarts pour cent de perte. *Idem* à courts jours au pair.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 10 au 20 Juin 1767, il eſt entré dans ce Port 3 Navires François, 17 Anglois & 4 Hollandois; ſçavoir, le *Saint Jean* de Dunkerque ainſi que le ſuivant, Capitaine *Jean Coddevin*, venant d'Oſtende chargé de bois de réglisſe, de toile & d'autres marchandiſes, l'*Haleine*, Capitaine *Chriſtiaen Ryckmann*, venant de Londres; le *Saint Charles*, de l'Iſle Dieu, Capitaine *Charles Pelletier*, venant de Londres chargé de bois de teinture, de couperoſe, de plomb & d'autres marchandiſes; la *Dorothée*, venant de Sunderland avec du charbon de terre; le *Squirrel*; la *Dépêche*, venant tous deux de Londres; le *Swift*, venant de Rochester; l'*Eliſabeth*, venant de Wicksford, tous quatre ſur leſt; le *Paquebot de Jerſey*, & l'*Amiral Durell*, venant de Gottembourg chargés de thé & d'autres marchandiſes; le *Kent*; le *Dunkerque*, venant de Londres; la *Moley*, venant de Boſcaſtle; la *Bonne Intention*; le *Goodluck* & les *Deux Freres*, venants de Forthſton; le *Roi Georges*, venant de Dowvres; la *Molly*, venant de Glaſcow, chargés de tabac, de couperoſe, de plomb, de riz, d'alun, de fer & d'autres marchandiſes; l'*Amitié*, venant de Saint-Ubes chargé de 824 modines de ſel, & 6 demi caiſſes de citrons; le *Johnſton*, venant de Malaga chargé de 81 pipes 132 demi pipes d'huile, 4 caiſſes & 5 demi bottes de vin; les *Deux Freres*, venant de Schiedam, le *Jeune Ulrich*, venant de Hambourg; le *Saint Jacques*, venant d'Oſtende; la *Dame Marie*, venant de Fleſſingue, chargés de 99 pieces de genievre, 55 caiſſes de thé, 2 barils 2 caiſſes de ſucre, 50 balles de laine, 150 paquets de nattes d'Archangel, 1432 plateaux de cuivre, 23 ballots de toile, 45 pipes 10 demi-pipes d'huile & autres marchandiſes.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 6 Navires François, 3 Anglois & 4 Hollandois; ſçavoir, la *Marguerite*, de Cherbourg, Capitaine *Charles François le Valois*, allant à Londres; l'*Aimable Nanon*, de Dieppe, Capitaine *Louis Lemaire*, allant à Wels chargés tous deux de 1050 razieres de bled; le *Saint Jean*, de Cherbourg, Capitaine *Jean Laullier*, allant à Cherbourg chargé de bouteilles vuides; la *Marie Joſeph*, de Dunkerque ainſi que le ſuivant, Capitaine *Guille Divoort*, allant en Islande faire la pêche de la morue; la *Liberté*, Capitaine *Jacques de Ror*, allant à Newport chargé de tabac en feuilles, cuirs ſalés & d'autres marchandiſes; l'*Hyrondelle*, de Quimper, Capitaine *Vincent Hédan*, allant à Bergue en Norwege charge de 360 razieres de ſel; la *Providence*, Capitaine *Samuel Sparow*, allant en Feversham avec de l'eau-de-vie; le *Chaheart* & l'*Ami Conſtant*, allants l'un à Petersbourg & l'autre à Newcaſtle ſur leſt; le *Jeune Sebaſtien*, allant à Dort; la *Réſolution*, allant à Hambourg; la *Jeune Cornille*, allant à Roterdam; la *Fortune*, allant à Oſtende, chargés de tabac fabrique, d'eau-de-vie, de cuirs, de ſucre brut & autres marchandiſes.

NAVIRE EN ARMEMENT.

Le Navire la *Théréſe*, de 200 tonneaux, Capitaine *Louis Frechon*, de Dunkerque, eſt en

charge dans ce Port pour l'Amérique, Armateurs *MM. Cailliez* freres.

De Marseille, *le* 23 *Juin* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 15 au 22 Juin 1767, il eſt entré dans ce Port 18 Bâtimens François & 8 Etrangers, venant de Dantzick, du Port-du-Boux, de Smyrne, de Majorque, de Mahon, d'Almerie, d'Alicante, de Mathera, de Naples, de Civita-Vecchia, de Livourne, de Gênes, de Colioure, de Tropea, de Cannes, d'Arles, de Cette, d'Agde, d'Antibes & de Toulon, chargés de plomb, de fer, de douves, de tabac, de gros millet, de bled, de farine, d'avoine, de ſon, d'huile & de fromages.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 28 Bâtimens François & 9 Etrangers, dont 3 pour les Colonies; ſçavoir, la *Bien Aimée*, Capitaine *Jerôme Peltier* de la Rochelle, le *Peltier*, Capitaine *Paul Durand* de la Flotte, allant à la Louiſiane; le *Jaſon*, Capitaine *Pierre Morat*, de Dunkerque, allant au Cap. Les autres alloient à Toulon, à Cette, à Agde, à Narbonne, à Frejus, à Arles, à Antibes, à Port-Maurice, à Gênes, à Fiume, à Barcelonne, à Iviça, en Morée, au Levant, en Barbarie, à Cadix, aux Iſles Canaries, à Palma, à Nantes, à Rouen, à Saint Valery, à Hambourg, chargés de diverſes marchandiſes d'épiceries & autres.

Du Havre, *le* 30 *Juin* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 21 au 29 Juin il eſt emtré dans ce Port 14 Navires François & Etrangers, dort 3 de relâche & deſtinés 2 pour Lisbonne; ſçavoir, la *Sirene*, d'environ 150 tonneaux, Capitaine *Boutard*; & l'*Intelligent*, Capitaine *le Sot*, venant tous deux de Rouen; & le troiſieme pour Rouen, ſçavoir le *Tage* (*), Capitaine *Diere* du Havre, venant de la Martinique & de la Guadaloupe en 44 jours de traverſée; la *Sainte Barbe*, Capitaine *Ambroiſe le Normand* de Rouen; le *Saint Louis*, Capitaine *Michel Boiſſel* de Dieppe; la *Fortune*, Capit. *Pierre Dumoutier* de l'Iſle-Dieu, venants de Marennes; l'*Aiguillon*, Capitaine *Jean l'Aiguillon* de Caen, venant d'Oleron tous quatre chargés de ſel pour le ſervice des Gabelles; la *Ville de Fecamp*, Capitaine *Augé* de Fecamp, venant de Londres ſur leſt; la *Marie*; Capit. *Guillaume Cryx* de Dunkerque, venant d'Oſtende chargé de 70 mâts, 17 beauprés, 29 poutres & 243 planches de conſtruction; le *George & Marie*, Capitaine *Jacques Cuningham*; le *Juge*, Capitaine *Rilchié*, tous deux Ecoſſois, & vennant de Glaſcow chargés de 604 boucauts de tabac en feuilles; l'*Union*, Capitaine *Jean Dubois* de Boulongne, venant de Port-Maurice chargé de 85 pieces, 32 demi-pieces d'huile & 50 caiſſes de citrons; l'*Anonyme*, Capitaine *Maguet* de Dieppe, venant de la Rochelle chargé de 39 pieces d'eau-de vie pour le Havre, le ſurplus de ſa charge pour Rouen; l'*Eliſabeth Marie*, Capitaine *Boutard*, venant de la Martinique en 57 jours de traverſée, chargé de ſucre, de café, de coton & d'autres marchandiſes.

(*) *Ce Capitaine a été contraint de relâcher au Havre parce que l'équipage n'a pas voulu s'engager à monter la riviere; par cette raiſon, on ignore s'il déchargera au Havre, ou s'il y ira à Rouen.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port, dans le même eſpace de temps 12 Navires François & Etrangers; ſçavoir, la *Fortune*, Capitaine *Sacht*; la *Demoiſelle Helene Eliſabeth*, Capit. *Volkerts*; l'*Union*, Capitaine *Hopkes*, allant tous trois à Hambourg chargés de ſucre, de café & de bois de gayac; la *Dame Marie*, Capitaine *Koeman* Hollandois, allant au Levant ſur leſt; l'*Eole*, Capitaine *Poitou*; le *Jeune Saint Pierre*, Capitaine *Roquet*, allant tous 2 à Rouen avec le reſte de leur cargaiſon; la *Sophie Catherine*, Capitaine *Hanſen*, allant en Norwege ſur leſt & 631 livres de café; l'*Angebert Marguerite*, allant à Bilbao ſur leſt; le *Neptune*, Capitaine *Mouton*, allant à Lisbonne chargé de différentes marchandiſes; la *Digue*, Capitaine *Leloup*, allant à Breſt chargé de bois de conſtruction; le *Solide*, de 350 tonneaux, allant à l'Orient chercher ſon chargement pour l'Iſle de France; le *Staniſlas*, Capitaine *Prevoſt*, allant au Cap François chargé de bœuf, de vin, de farine, de beurre, d'huile d'olive, de bougie, de lard, de Fayence, de ferremens, de cercles de bois, d'ozier, de douvelles, & 150 ballots de diverſes marchandiſes.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 13 Juin.

AGRICULTURE.

De Londres.

ON publie qu'un Particulier très-zélé pour le bien public, a projetté de faire au Miniſtere la propoſition ſuivante.

D'envoyer des perſonnes intelligentes dans toutes les parties de l'Angleterre & du pays de Galles dans un temps convenable de l'année, pour informer les Lords du Conſeil privé de Sa Majeſté, du nombre d'acres de terres dans chaque diſtrict qui ſont reſpectivement enſemencées de grains, en diſtinguant l'eſpece de grain dont chaque acre eſt enſemencé, & l'état où paroîtra être alors le grain; du nombre d'acres réſervés pour les pâturages, & des terres en friche, avec un état des beſtiaux en général. L'utilité de ſemblables rapports faits avec ſoin & exactitude ſeroit très-ſenſible, parce qu'on pourroit juger enſuite s'il ſeroit à propos de permettre les importations ou exportations de grains pendant le reſte de l'année, quel qu'en fût le prix. On viendroit peut-être à bout par ce moyen de prévenir les maux qu'on éprouve actuellement.

De Bristol, *le 9 Mai.*

Pluſieurs Vaiſſeaux chargés de grains venant des Ports étrangers ſont arrivés ici cette ſemaine; on s'imaginoit que les cargaiſons de grains apportées ſur ces Vaiſſeaux, jointes à celles de pluſieurs autres qui ont été expoſées en vente depuis Noël dernier, auroit fait diminuer conſidérablement le prix du grain, mais nous avons été trompés dans notre attente. Il n'a pas été poſſible de découvrir juſqu'à préſent d'où provenoit cette affreuſe diſette artificielle, & nous ſommes perſuadés qu'on ne la qualifiera pas de réelle, lorſque nous aurons rapporté les faits ſuivans dont on ne peut conteſter la vérité.

Un Particulier de Wooton Under-Edge dans le Comté de Gloceſter, animé du deſir de faire le bien des pauvres des environs, qui pouvoient à peine ſe procurer du bled à tel prix que ce fût, à cauſe de la petite quantité qu'on expoſoit en vente, acheta dans ce Port mille boiſſeaux de grains pour les diſtribuer à ceux qui ne pouvoient s'en procurer. Les Fermiers établis le long de la Savernn, n'eurent pas plutôt connoiſſance de cet achat, qu'ils firent battre leur grain & en apporterent une ſi grande quantité ſur le marché, que ce Particulier qui avoit employé ſon argent ici dans le généreux deſſein de faire le bien du pauvre, perdit ſix deniers ſterl. par chaque boiſſeau qu'il avoit acheté. Il n'y a pas quinze jours que pareille choſe eſt arrivée à Warminſter où une perſonne qui avoit acheté du grain dans ce Port pour une pareille bonne œuvre, perdit neuf den. ſterl. par boiſſeau.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mai 1767, dans les GE'NE'RALITE'S de

SOISSONS.

Lieux des Marchés.	Prix.
	l. ſ. d.
Château-T.	15l. 17ſ. 4
Chauny.	14 17 6
Clermont.	16* 16
Coucy.	15 10
Creſpy.	15
Fer-en-Tard.	14 8
Guiſe.	14 14
Ham.	15 2
Hirſon.	15 6 3
Lafere.	13 4
Laon.	14 5
Marle.	12* 6
Noyon.	15 11 8
Ribemont.	15
Roſoy.	12 10
SOISSONS.	15 7 6
Vervins.	14 8

Prix Communs.			
From. le ſep.	14	14	10
Pain la liv.		1	9
Avoine le ſ.	1	15	10
Foin le q.	1	4	8
Paille le q.		14	7

MOULINS.

Lieux des Marchés.	Prix.
	l. ſ. d.
Aubuſſon.	21 10
Château-Chi.	21 8 6
Decize.	18* 17
Evaux.	22 17 2
Gannat.	23 6
Gueret.	25* 10
Montluçon.	19 4
Montmarault.	19 4
MOULINS.	22 3 6
Nevers.	21 4
S. Pierre le M.	20 14
St. Pourçain.	22 4

Prix Communs.			
From. le ſep.	21	10	2
Pain la liv.		2	11
Avoine le ſ.	5	17	6
Foin le q.	1	16	1
Paille le q.		13	8

MONTAUBAN.

Lieux des Marchés.	Prix.
	l. ſ. d.
Cahors.	25 18 3
Cauſſade.	26 5
Figeac.	24 16 6
Gourdon.	22* 3 7
Lauzerte.	22 11 11
Milhau.	30*
Moiſſac.	24 1 3
MONTAUBAN.	22 8 6
Murdebarrez.	28 8 6
Rhodez.	27 10
Ste. Affrique.	28 9 6
St. Antonin.	24 9 4
Villefranche.	26 3

Prix Communs.			
From. le ſep.	25	13	1
Pain la liv.		2	9
Avoine le ſ.	8	12	1
Foin le q.	2	8	5
Paille le q.	1	2	8

TOULOUSE.

Lieux des Marchés.	Prix.
	l. ſ. d.
Albi.	23* 2
Alet.	
Beziers.	30 5 1
Carcaſſonne.	27 15
Caſtelnaudary	25 13 6
Caſtres.	27 6 3
Lavaur.	
Limoux.	28 16 6
Montpellier.	
Narbonne.	
Niſmes.	32 2 7
Pezenas.	36* 7 11
TOULOUSE.	25 14 4

Prix Communs.			
From. le ſep.	28	11	5
Pain la liv.		3	2
Avoine le ſ.	11	17	3
Foin le q.	2	15	10
Paille le q.	1	1	8

Sur la Petade ou Pomme de terre, par M. Gobert.

Quoiqu'il y ait déjà pluſieurs années que ce fruit ou légume ſoit cultivé dans le Hainault & principalement dans les environs de Maubeuge, on n'eſt cependant parvenu que par dégré à connoître tous les avantages qu'on pouvoit en retirer. Des particuliers ont commencé à en élever dans leurs jardins, les ont employés dans la ſoupe comme des navets, ou les ont fait cuire ſous la cendre. Ils ont remarqué que cette plante ſe plaiſoit dans les terreins médiocres, & qu'elle rendoit abondamment; ils ont alors multiplié les plants, & comme les récoltes devenoient trop abondantes, & qu'on ne pouvoit tout conſommer dans le ménage, on en a donné aux cochons; cette nourriture les a engraiſſés. On a pareillement réuſſi à engraiſſer les bœufs en leur donnant de la farine mêlée avec des pommes de terres cuites. Ces ſuccès ont engagé à faire des nouveaux eſſais qui ont également réuſſi.

La vache, par le moyen de cette nourriture donne du lait abondamment l'hyver, la brebis en nourrit mieux ſon agneau, le mouton s'engraiſſe comme le bœuf.

Ce légume peut être d'une grande reſ-

ſource dans les mauvaiſes années. Nos Payſans en font du pain en mettant partie égale de farine, de bled & de pomme de terre.

Un autre avantage qu'on en retire, c'eſt qu'il ne préjudicie point aux autres récoltes, on plante ces pommes de terre ſur les jacheres, auxquelles on a ſoin de donner quelques engrais. Ces terres rapportent l'année ſuivante comme ſi elles s'étoient repoſées. Ces différens ſuccès ont beaucoup contribué aux plants conſidérables qu'en font depuis peu tous nos Laboureurs. Il eſt à remarquer qu'une pomme de terre peut être coupée en quatre morceaux & même plus pour être plantée. Il ſuffit qu'il y ait un œil pour être aſſuré que la plante donnera une production.

EXTRAIT

De la lettre de M. S. Membre de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Tours, au Bureau d'Angers, à Madame... lue en la ſéance du Dimanche 31 Mai.

MADAME,

J'attendois plus de progrès & quelques ſuccès pour vous rendre compte de l'état préſent de mes muriers, & de l'éducation des vers à ſoie que j'ai entrepriſe dans l'eſpérance qu'un temps favorable pouvoit réparer les dommages cauſés par la gelée.

J'ai fait éclore toute ma graine, c'eſt-à-dire, quatre onces & demie, ſans perte, & dans l'eſpace de ſix jours; on a ceſſé de prendre des vers le 25 de Mai, les plus avancés entrent dans leur premiere mue, tous promettent beaucoup, ils ſont renfermés dans une chambre bien cloſe & réchaufée par un feu tempéré; juſqu'à préſent ils n'ont point ſouffert de l'intempérie de l'air, du froid, ni de la diſette de feuilles; cependant j'ai tout à craindre de l'événement.

J'obſerve chaque jour mes muriers, leur état & la lenteur du progrès des arbres de haute tige me deſeſperent, j'y vois une perte conſidérable ſur la quantité de feuilles qu'ils auroient produites ſans la gelée, la plus heureuſe influence de la ſaiſon ne pourra réparer cette perte qu'en partie.

Les plus gros arbres n'ont commencé à pouſſer leurs ſecondes feuilles que par le tronc & par les nœuds des plus groſſes branches où la ſeve s'eſt arrêtée; les plus tendres rameaux de ces branches ont péri par la gelée; ceux qui paroiſſent y avoir reſiſté, ne ſont point encore vivifiés, leur engourdiſſement laiſſe la cime des plus beaux arbres nue, & ſans apparence d'une végétation aſſez prompte pour que leurs feuilles puiſſent acquérir la maturité & la ſubſtance qu'elles doivent avoir pour nourrir les vers au temps de la plus grande fuze.

Enfin, la tête de ces arbres en général eſt déparée, elle n'offre que le déſordre de quelques flocons de feuilles diſperſées & qui annoncent une récolte tardive & peu abondante; il eſt donc néceſſaire que la nature par un changement favorable vienne promptement à mon ſecours pour que je puiſſe compter ſur un avancement des arbres de haute tige proportionné à celui des vers à ſoie, ſoutenu par des ſoins, & par le dégré de chaleur qui leur eſt analogue.

J'ai à la vérité plus de confiance en l'étendue de ma plantation de muriers en buiſſon dont le bois eſt jeune & vigoureux; ils ont pareillement été frappés de la gelée, mais le développement des boutons ſecondaires a été plus prompt & plus général que celui des grands arbres; depuis que les vers ſont éclos, on y trouve abondamment de la feuille pour leur ſubſiſtance, les rameaux & les cimes de ces buiſſons, également garnis de boutons prêts à s'épanouir, promettent une récolte de feuilles aſſez copieuſe; d'après cette expérience, je conſeillerois à tous Cultivateurs d'avoir des muriers en buiſſon pour ſe procurer cette reſſource.

J'ai lu avec reconnoiſſance la lettre de M. V... à MM. les Auteurs de la Gazette du commerce, inſérée dans celle du 23 Mai N°. 41. Elle contient des obſervations bien capables, Madame, de nous raſſurer & de nous encourager par l'eſpérance que la chaleur actuelle, plus forte qu'au commencement du printemps, ranimera bien vîte la ſeve répercutée.

Les pluies froides qui ſont ſurvenues retardent les effets de cette promeſſe ſur laquelle nous devons compter dans une ſaiſon auſſi avancée; c'eſt le zele des vrais citoyens

des bons Cultivateurs qui les anime ; ſi je ſuis aſſez heureux, Madame, pour ſurmonter tant d'obſtacles, je me ferai un devoir de vous en rendre compte ſucceſſivement.

J'avois lieu de craindre que les ſucs corrompus des feuilles tuées par la gelée, n'altéraſſent la bonne conſtitution des feuilles renaiſſantes, ces débris ſubſiſtent encore, mais ils n'ont fait aucune impreſſion ſenſible, rien ne devoit les détruire que la pluie & l'ardeur du ſoleil qui bientôt n'en laiſſeront aucune trace.

Je ſuis avec reſpect, Madame, *&c.*

MÉMOIRE

A conſulter ſur le ver qui ronge les vignes dans le Bleſois & la Sologne, par M. l'Abbé Jallon.

Un vignoble conſidérable du Bléſois, ſitué ſur la côte de Saint Dié à Blois, eſt ſouvent attaqué par une eſpece de ver qui endommage la vigne, détruit ſon fruit dès l'ouverture du bourgeon juſqu'à la Saint Jean & quinze jours après.

Ce ver ſe trouve plus communément ſur la côte des Noëlles renommée par la délicateſſe de ſes vins ; de cette côte il ſe communique au voiſinage, le détruit plus ou moins, ſuivant la tempérance de l'air qui lui eſt plus favorable, & quelquefois il paſſe dans la Sologne dont il détruit la plus grande partie du vignoble.

Depuis trois ans la plus grande partie du vignoble de Vineuil, des Noëlles, Villoyſeau, Nanteuil, Lery, S. Claude, Noiſieux, partie de Montlineau & d'Huiſſeau, ſont attaqués de ce fleau, au point qu'il ne reſte quelquefois aucune eſpérance de vendange. On a même lieu de craindre que cet inſecte ne faſſe de grands ravages dans la Sologne, où il paroît vouloir ſe fixer ſurtout dans les Paroiſſes de Mons, Tour & Chiverny.

Le tort conſidérable que fait cet inſecte aux propriétaires des vignes, & par conſéquent au commerce, ſont des maux aſſez réels pour intéreſſer le zele des Naturaliſtes, Membres des Académies & Bureaux d'agriculture, à vouloir bien faire des recherches, pour préſerver, s'il eſt poſſible, les vignobles d'un inſecte ſi pernicieux. (a)

Afin de leur donner les moyens de travailler efficacement ſur cet objet, on va expoſer ce que l'on connoit & ce que l'on conjecture ſur la nature de l'origine, l'eſpece, les changemens & les effets de ce ver deſtructeur des vignes.

L'antiquité la plus reculée fait mention de vers qui détruiſoient la vigne ; des Auteurs naturaliſtes en ont parlé depuis ; des regiſtres de plus de 200 ans, conſtatent dans nos Chapitres des remiſes faites aux Fermiers à cauſe des vers ; un homme de ce pays âgé de 62 ans, aſſure les avoir vus ſept fois perdre les récoltes des vignes de la côte de Noëlles.

On ne peut rien dire de certain ſur l'origine de cet inſecte, on conjecture qu'il vient du ver qui ſe trouve dans les guignes, le Payſan ne veut pas en convenir, parce que, dit-il, le ver des guignes ne reſſemble pas au ver des vignes ; mais je crois qu'on doit regarder comme certain que des inſectes dégenerent & ſe changent en différentes eſpeces, puiſqu'il eſt de fait obſervé, que le ver des vignes devenu cryſalide, produit partie un petit papillon gris, & partie une mouche alongée ſemblable à celles que nous appellons des mouches de S. Marc, & que ce même ver après 3, 4 & 5 années de durée, ſe change en perce-oreille.

Il eſt encore vrai que le ver des vignes ne fait pas tort dans tous les endroits où il y a des guigniers, d'où nos Payſans concluent encore que le ver des vignes ne vient pas du ver des guignes. Sur ce il faut obſerver que dans tous pays où il y a des guigniers, il y a des vers dans les guignes, & s'il y a des vignes dans ces pays, il y a de même des vers dans les vignes ; la petite quantité de l'un & de l'autre, fait qu'on ne s'en apperçoit pas, & cette quantité n'augmente pas, ſoit à raiſon du terroir qui n'eſt pas favorable au ver, ſoit à raiſon de l'eſpece de vigne qui ne convient pas à cet inſecte, qui ſe plaît davantage à l'auvergnac blanc.

(a) *V. les numéros 45, 46 & 47 de 1766, où il eſt fait mention d'un petit inſecte qui ronge les vignes.*

Quelques obſervations détruiſent ces deux raiſons & aſſurent ma conjecture ; d'ailleurs, on peut raiſonnablement imaginer que le ver des vignes vient du ver des guignes ſur deux faits également vrais : le canton où naît & commence le ver des vignes, eſt un terrein ſec & ſabloneux, planté en vignes d'auvergnac blanc & de guigniers, en ſi grand nombre qu'ils fourniſſent le pays de guignes à huit lieues à la ronde, il y a toujours des vers dans ces guignes ; il eſt de fait que lorſque la quantité de ces vers eſt extraordinaire, comme il eſt arrivé il y a quatre ans, c'eſt-à-dire, qu'il ſe trouve, 3, 4, 5 & 6 vers dans une guigne, alors, dans l'automne ſuivante, il ſe forme dans le grain de raiſin un ver qu'on appelle ver rouge qui fait pourrir la grappe entiere ; tous nos Payſans conviennent que ce ver rouge eſt le pronoſtic & l'avant-coureur des vers des vignes pour l'année ſuivante ; & en effet cela arrive ordinairement. De-là on peut conjecturer, ce me ſemble, que le ver des vignes tire ſon origine de celui des guignes.

Ce ver naît & commence toujours, comme on l'a dit, dans un canton ſec & ſablonneux de la côte de Noëlles, il ravage les vignes de ce canton, à ne laiſſer ni feuilles ni fruits, il eſt ſi petit lorſqu'il eſt éclos, que les meilleurs yeux ont peine à l'appercevoir, il a la tête couverte d'une eſpece d'écaille noire, le reſte du corps eſt verd, ſes anneaux ſont liſſés, il a environ 8 à 9 lignes dans ſa plus grande longueur, il ronge & dévore la feuille de la vigne, comme le ver à ſoie dévore la feuille de murier avec le même bruit, il couvre la terre de ſes excréments qui infectent l'air. Lorſque cet inſecte veut finir, vers la S. Jean & quinze jours après, il s'enveloppe dans une feuille de bourgeon qu'il a à demie coupée, ou quand il n'y a plus de feuille, il ſe cole ſur l'échalat & ſe change en cryſalide ; dans le mois de Juillet, de la plus grande partie de ces cryſalides, ſortent de petits papillons gris ; de l'autre partie ſortent des mouches noires allongées, ſemblables à celles qu'on appelle des mouches de S. Marc, ces papillons ne trouvant plus de verd dans les vignes où ils ont pris naiſſance, ſe jettent dans celles qui n'ont point été mangées, & y dépoſent leurs œufs ſur les feuilles vertes. Dans les mois d'Août & Septembre, ces œufs s'écloſent, & le petit ver qui en vient, paſſe l'hyver où il peut ſe nicher, ſoit dans les éclis de l'échalat, ſoit dans l'écorce de la vigne.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

NOUVELLE LETTRE

De M. Deſpommiers, aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

Je vois, par une notte de votre Gazette, du 9 Mai, que ma diſpute avec M. Sarcey de Sutieres, va devenir ſi compliquée, ſi embrouillée que l'on la perdra de vue. Je penſe que l'agriculture exige des faits & non des paroles. Voici ce que je ſoutiens.

Une charrue qui n'a aucun obſtacle à combattre, ne peut être regardée comme ſupérieure ; M. de Sutieres dit que ſa charrue fait trente arpens par ſaiſon : Augoard, mon Fermier à Chavanes, avec la même charrue, en fait avec deux ſeuls chevaux, quarante par ſaiſon, & pourquoi ? c'eſt que M. de Sutieres & lui n'ont que des terres faciles à cultiver. Je demande à M. de Sutieres de décider la queſtion d'une maniere ſimple.

On ne peut compter ſur une épreuve de ſix, huit jours, les beſtiaux pourroient enfin y ſuccomber. Je vais citer un fait d'autant plus propre à faire juger, que le théâtre eſt chez un grand Miniſtre.

M. le Duc de Choiſeul avoit des plaines immenſes ſi remplies d'ajoncs ou joncs marins, que la main n'auroit pu ſe placer dans l'intervalle. Aucune force ne pouvoit les arracher à la charrue, il falloit la pioche, & les bras manquoient. Ces plaines ſéparoient le parc de Chanteloup & la forêt d'Amboiſe. Je plaçai cinq de mes charrues, trois attelées chacune de deux chevaux, deux de chacune deux bœufs ; en quinze mois je finis, & on ne l'eſpéroit qu'en trois années. La Société d'agriculture de Tours, ſi diſtinguée par ſon zele & ſes lumieres, y envoya des Députés. Dans le même pays les terres labourables ſont cultivées par des charrues attelées de chacune huit bœufs. Malgré cette différence

énorme, au bout du travail, les bœufs, les chevaux parurent en très-bon état, il n'y eut aucune charrue de briſée. Je demande aujourd'hui à M. de Sutieres d'envoyer labourer des ajoncs avec ſa charrue attelée de deux bœufs, ou deux chevaux. Il y a tant de ces plantes dans le Royaume, qu'il n'y a perſonne qui ne ſe faſſe un plaiſir d'eſſayer. M. de Sutieres voit par-là que ce n'eſt ni *caprice* ni *hazard*, qui a fait la réputation de ma charrue. Qu'il avoue en galant homme que qui peut le plus, peut le moins. Voici quelque choſe de plus remarquable. Le 13 Mai dernier, malgré la ſechereſſe, deux bœufs à ma charrue ont labouré ſans aucune peine des ajoncs, l'attelée du ſoir à Beauregard, chez M. le Comte de Boiſe, devant lui & une infinité de Laboureurs. J'ajouterai même qu'il eſt incroyable combien on fait de charrues, & combien ma méthode s'étend dans ces pays immenſes de landes, régions qui méritent notre compaſſion par leur ſol précieux. Si M. de Sutieres s'informe, on lui écrira de toutes parts, qu'au 16 Mai, on défriche aiſément des brandes où toute l'induſtrie ſe perdoit, & que ce qui étoit un objet étonnant de dépenſe, n'eſt plus aujourd'hui que bagatelle.

Ainſi je réduis toutes nos raiſons en une ſeule ; l'expérience de la charrue de M. de Sutieres dans une forte brande d'ajoncs pend^t un mois. Je penſe qu'il n'y a rien à alléguer. J'ai prouvé, il faut que l'on me réponde par des faits. J'avertis auſſi que je n'ai changé des choſes à ma charrue, que pour la rendre aiſée à la main du Laboureur lorſqu'il arrache des brandes qui ont ſouvent des racines de plus de trois pieds de tour.

ANNONCES DE LIVRES.

Troiſiéme partie des notices préliminaires de quelques eſſais & obſervations concernant le genre des plantes, par Joſeph Gottlief R'olrenter, Docteur en médecine, Conſeiller du Prince de Bade Dourlach & Profeſſeur de l'Hiſtoire naturelle, à Leipzig, à la Librairie de Gleditſch 1766, petit in-8°.

L'Auteur commence cette troiſiéme partie par la deſcription des plantes bâtardes dont les ſemences en ont produit d'autres qui ont été élevées & ſont venues en fleurs à Calſroue en 1764. Cet habile Phyſicien examine page 36, s'il ne ſeroit pas poſſible que la nature abandonnée à elle-même produiſît les plantes bâtardes dont il donne la deſcription, & en cas que cela ne ſoit jamais arrivé, quel en eſt le véritable obſtacle. Juſqu'à préſent aucun Botaniſte, à l'exception de M. Linœus, ne nous a encore donné de deſcription de plantes bâtardes qui ayent été trouvées dans quelques déſerts. Si l'on examine attentivement les opérations de la nature, il eſt difficile de croire qu'elle ait jamais produit de pareilles plantes.

Recueil des pieces qui ont ſervi à adjuger le prix qui avoit été propoſé par la Société royale d'agriculture de Paris, pour l'année 1766, & qui a été remporté par le ſieur Charlemagne, Laboureur à Baubigny, près de Paris. A Paris, chez la veuve d'Houry, rue S. Severin. Broch. in-8ᵍ de 36 pages, 1767, prix, 15 ß.

Ce recueil comprend le programe du prix propoſé par la Société ; le procès-verbal du 21 Mars 1766, celui du 8 Août de la même année, enfin, l'analyſe de la terre ſur laquelle on a opéré.

Nota. Nous venons d'apprendre par les affiches de Normandie, que le Mémoire de M. Muſtel, ſur les *pommes de terres & le pain économique*, étoit imprimé. Les meſures que nous avons priſes pour nous en procurer un exemplaire, nous mettront en état de le bien faire connoître dans le Journal de Juillet, car celui de Juin eſt entiérement imprimé, & paroîtra ſuivant la coutume, le 15 du préſent.

Dictionnaire géographique, hiſtorique & politique des Gaules & de la France, par M. l'Abbé Expilly, Chanoine & Tréſorier en dignité du Chapitre royal de Taraſcon, des Académies royales des ſciences & belles-lettres de Lorraine, de Pruſſe, de Suede, *&c.* tom. IV. A Paris, chez Deſſaint-Saillant, Bauche, Hériſſant, Deſpilly, Nyon, Leclerc, Piſſot. Vol. in-fol.

On ne peut aſſez louer le travail infatigable de l'Auteur, ſes recherches ſcrupuleuſes & ſon attention à ne rien négliger de tout ce qui peut intéreſſer le Lecteur. Ce dictionnaire qui manquoit à la biblio-

graphie Françoiſe, formera un abregé complet de l'hiſtoire de toutes les Provinces & même des Villes du Royaume. On ſent aiſément de quelle utilité peut être un pareil ouvrage, qui renferme tout ce qui a rapport à l'hiſtoire naturelle, civile, politique, au commerce, à la navigation de la France, *&c.* Le volume que nous annonçons contient les lettres L & M. Les articles *Languedoc*, *Lorraine*, *Lyon*, *Marſeille*, nous ont paru curieux & traités avec beaucoup de ſoin & d'intelligence.

Le parfait Fermier, contenant les meilleures inſtructions pour acheter, nourrir & entretenir les bêtes à cornes, les brebis, les pourceaux, &c. en Anglois, vol. in-12. A Londres, chez Becket, 3 ℔ relié.

Il ſeroit à deſirer que les perſonnes qui s'amuſent à traduire l'Anglois, vouluſſent nous donner une traduction de celui-ci; mais nous remarquons avec regret qu'on s'attache plutôt aux livres d'amuſemens qu'aux ouvrages utiles. *Le Guide des Bergers* par Guillaume Ellis, qui n'a point encore été traduit de l'Anglois, ſeroit d'une grande utilité dans le moment actuel, où l'on paroît s'occuper des moyens de perfectionner les bêtes à laine.

Traité du commerce & de la navigation de la Grande-Bretagne, par Jothua Gée, avec un appendix, ajouté nouvellement concernant le Portugal & pluſieurs notes intéreſſantes. En Anglois. vol. in-8°. A Londres, chez Millar, 3 ℔. La connoiſſance de cet ouvrage pourroit être utile à notre Nation.

COMMERCE.

CHANGES A PARIS.

Juin. 1767.	*Lundi 8.*	*Mar. 9.*	*Mer. 10.*
Amſterdam.	. . . .	. . . .	55 5 8ᵈ.
Londres. .	. . . .	. . . .	31 1. 16ᵈ
Hambourg.	. . . .	. . . .	168 . .
Madrid. .	. . . .	. . . .	15 5 . .
Cadix. . .	. . . .	. . . .	15 2 6.
Livourne. .	. . . .	. . . .	95 ½ . .
Lyon Pâq.	. . . .	. . . .	⅛ Ben. .

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLOIS.

Suite des Réflexions ſur l'état actuel de la Grande-Bretagne, & ſur celui de l'Amérique ſeptentrionale, avec des Remarques ſur l'Agriculture, la Population, le Commerce & les Manufactures.

Le climat de nos Colonies ſituées au Nord, & la ſechereſſe de celles qui ſont au Midi, les rendent incapables de produire autres choſes que les ſimples néceſſités de la vie, les terres de celles qui tiennent le milieu, ſont pour la plupart épuiſées par le bled des Indes & les plantations de tabac.

Les principales choſes que ces Colonies produiſent ſont le tabac, l'indigo, le chanvre & le lin; pour que l'on puiſſe retirer quelqu'avantage de ces ſortes de productions, il faudroit qu'on les fit venir dans des terres nouvellement défrichées, mais la plupart de leurs terres ſont épuiſées, & ces ſortes de productions demandent des engrais que l'on ne trouve point dans ces pays. La rigueur des hyvers dans les Colonies ſituées au Nord, & les mauvais pâturages dans celles du Midi, les empêchent les unes & les autres d'élever des troupeaux pour engraiſſer les terres, leur pays ne produit qu'environ la troiſiéme partie de ce qu'il produiſoit autrefois, tandis que le nombre de leurs Habitans eſt devenu deux ou trois fois plus grand, & qu'il exige une plus grande quantité de productions. C'eſt à l'augmentation des Habitans, à l'épuiſement des terres & au défaut des marchandiſes du cru du pays qu'il faut imputer le mauvais état où ſont nos Colonies, & qui augmente tous les jours.

C'eſt pour ces raiſons que loin que les Colonies ſoient dans le cas de fournir à la Grande-Bretagne une plus grande quantité de marchandiſes de leur cru, leurs Habitans au contraire ſont forcés tous les jours d'abandonner les entrepriſes qu'ils avoient déjà faites. Elles ne ſeront pas en état de le faire davantage, lorſque toutes leurs meilleures terres ſeront défrichées comme elles le ſeront dans quelques années, à moins qu'elles n'étendent leurs établiſſemens, & qu'elles ne faſſent produire à leurs terres d'autres marchandiſes que celles qu'elles

produiſent actuellement. Car lorſque leurs terres ſeront défrichées, elles les emploieront à produire du bled & des pâturages, par ce moyen elles n'auront que du bled, des beſtiaux & de la laine dont la Grande Bretagne ne manque point.

Les Colonies que nous poſſédons dans l'Amérique ſeptentrionale, produiſent ſi peu qu'elles ne ſont déjà plus en état de pouvoir acheter de la Grande-Bretagne, avec leurs productions, les autres marchandiſes dont elles ont beſoin, & qu'elles ſe voyent obligées d'établir chez elles des manufactures, & ces établiſſemens ſont contraires aux intérêts de la Métropole. La Grande-Bretagne perd par ce moyen les avantages qu'elle peut retirer des Colonies, & elle en ſouffre un préjudice notable par le défaut de débit de ſes manufactures; lorſque les manufactures ſeront établies, les Manufacturiers conſommeront les productions de leurs terres qui ſervent aux Colonies à tirer de la Grande-Bretagne les autres marchandiſes dont elles ont beſoin. Elles ſeront obligées de faire avec l'Étranger ou leurs voiſins un commerce de ces manufactures, & elles n'auront plus aucunes productions à donner à l'Angleterre en échange des marchandiſes dont elles manquent.

Lorſqu'elles ſe verront en état de ſe fournir elles-mêmes leurs néceſſités ſans dépendre de la Grande-Bretagne, lorſqu'elles feront un commerce de leurs propres manufactures, & ſe fieront ſur la facilité de vendre leurs productions aux Étrangers, il eſt à craindre qu'elles ne rompent avec leur Métropole, c'eſt pour cela qu'il eſt très-intéreſſant d'empêcher que leurs manufactures ne s'établiſſent comme elles doivent l'être avant peu ſi elles ne le ſont pas déjà.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 10 Juin 1767.*

L'Or à 23 k. 31. 32^{e}. *l'once* à	98#	10ß	
Or à 20 karats, *l'once* à . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. *le m.* à .	53	17	6
Idem de 11 d. 10 g. à . . .	51	15	
Piaſtres le marc, ...	48	12	6

FINANCES.

CHARGE A VENDRE.

UNe Charge de Tréſorier de France au Bureau des Finances de la Généralité de Rouen, produiſant 3348 # 10 ß de revenu; on chargera l'acquéreur de différentes parties de rentes hypothéques & viageres. S'adreſſer à M. *Curay*, Notaire, à Rouen.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^{t}. de Juin.
Garnier,	9^{e}.	L.	16
Bonnet fils,	20^{e}.	M.	16
Radix,	33^{e}.	L.	17
Thevenin,	54^{e}.	L.	15
Maſſon,	59^{e}.	J.	15
Filleul,	60^{e}.	J.	16

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin. 1767.	*Lundi 8.*	*Mardi 9.*	*Mercredi 10.*
Ac. des Indes. .	. . . . .	. . . . .	1275 . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	. . . . .	385 . . .
Prom. à 5 p $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Prom. à 4 p $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	787 $\frac{1}{2}$ 90. . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2 ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	22 . . .
3^{e}. Loterie. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Annuités. . .	. . . . .	. . . . .	394 . . .
Coup. d'An. .	FESTE.	. . . . .	74 74 $\frac{1}{2}$ . .
Emp. de 50 mil.	. . . . .	. . . . .	32 $\frac{1}{2}$ . . .
Emp. de 30 mil..	. . . . .	. . . . .	33 $\frac{1}{2}$ 34 . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	. . . . .	. . . . .	37 $\frac{1}{2}$ 38 $\frac{1}{2}$ 39. 2^{m}
4^{e}. L. Epoques.	. . . . .	. . . . .	27 $\frac{1}{2}$ . . .
Nouette. . .	. . . . .	. . . . .	33. 33 $\frac{1}{2}$. . .
Ac. de la caiſſe .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
A 4 p. $\frac{0}{0}$. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3 p$\frac{0}{0}$ ſur les Cui.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 47.

De St. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Aux Cayes, le 16 Novembre 1766, le ſucre blanc, de 50 à 54 liv.; le commun, de 42 à 48 liv.; le brut, de 20 à 24 liv.; l'indigo bleu, de 7 liv. 10 ſols à 7 liv. 15 ſols; le cuivré, 6 liv.; le café nouveau, de 15 à 16 ſols; le vieux, de 14 à 15 ſols; les piaſtres gourdes, de 36 à 37 pour cent.

A Saint Marc, le 29, le ſucre blanc, de 48 à 50 liv.; le commun, de 36 à 40 liv.; le brut, de 23 à 25 liv.; l'indigo cuivré, de 5 à 5 liv. 10 ſols; le café, de 16 à 16 ſols 6 den.; le coton, de 190 à 195 livres.

Au Cap, le 2 Décembre, le ſucre blanc, de 44 à 57 liv.; le commun, de 28 à 40 liv.; le brut, de 18 à 25 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 7 liv. 15 ſols; le cuivré, de 5 à 5 liv. 15 ſols; le café nouveau, de 15 à 17 ſols 6 d.; le vieux, de 14 à 16 ſols; le coton, de 210 à 220 liv.; les cuirs, de 7 à 9 liv.; les piaſtres gourdes, 37 & demie pour cent.

Prix *des marchandiſes de France.*

Aux Cayes, le 16 Novembre 1766, le vin vieux, 230 liv.; le nouveau, 180 liv.; la farine de Moiſſac, de 70 à 80 liv.; la chandelle, 30 ſols *la livre*; le ſavon, 200 liv. *le cent.*

A Saint Marc, le 29, le vin nouveau, 170 liv.; la farine de Moiſſac, 80 liv.; le bœuf, 90 liv. *le baril*; le beurre, 20 ſols *la livre*; le petit ſalé, 36 liv. *l'ancre*; l'huile, 36 livres *la cave.*

Au Cap, le 2 Décembre, le vin vieux, de 150 à 180 liv.; le nouveau, de 100 à 140 liv.; la farine de Moiſſac, de 66 à 70 liv.; la commune, de 45 à 54 liv.; le bœuf, de 60 à 80 liv.; le beurre, de 12 à 18 ſols; le petit ſalé, de 30 à 36 liv.; l'huile, de 18 à 42 liv.; le ſavon, 200 livres.

Cours du Fret.

Aux Cayes, le ſucre, de 12 à 15 deniers; l'indigo & le coton, de 30 à 36 den.; le café, de 24 à 30 deniers.

A Saint Marc, le ſucre blanc, de 10 à 12 den.; le brut, de 12 à 15 den.; l'indigo, 30 den.; le café, 15 den.; le coton, de 48 à 52 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, de 10 à 12 den.; le brut, de 12 à 14 den.; l'indigo, de 18 à 24 den.; le café, de 14 à 16 den.; le coton, de 24 à 30 deniers.

De Nantes, *le* 31 *Mai* 1767.

Arrivée *de Navires.*

Du 22 au 30 Mai 1767, il eſt entré dans ce Port 21 Navires François & 7 Etrangers; ſçavoir, la *Plaine de Leogane*, Capitaine *Patrice Rice*; le *Boulogne*, de 150 tonneaux, Capitaine *Chriſtophe*, venant tous deux de Leogane; la *Marquiſe de Château-Regnault*, de 180 tonneaux, Capitaine *Dubois*, venant des Cayes, le *Jeune Henry*, de 300 tonneaux, Capitaine *Gramont*, venant du Port au Prince chargés de 1308 bariques 46 quarts 1 ancre de ſucre brut, terré & tête, 69 bariques 206 quarts de café, 29 bariques 9 quarts 1 ancre d'indigo, 36 balles & ballots de coton, 94 cuirs ſecs en poil, 2 peaux de tigre, 533 billes de bois de gayac, ſyrop & confitures; la *Jeune Baſtienne*, Capitaine *Thomas Drouillard*; la *Félicité*, Capitaine *Jean Edouard*, venant tous deux d'Oſtende, avec du riz, du bois de teinture, du plomb en grains & en rouleaux, des quincailleries, des cornes à lanterne, du fer blanc, du piment, de l'alun, de l'huile de vitriol & de la gomme de cedre; le *S. Auguſtin*, Cap. *Jean Crozeau*; la *Jeanne Suzanne*, Cap. *J. Normand*, venant tous deux de Bayonne avec du goudron, du brai, de la réſine, des jambons & autres marchandiſes; la *Grange*, Capitaine *J. Pelletier*, venant du Havre; le *Cheval Marin*, Capitaine *Thomas Caron*; le *Duc de Bouillon*, Capitaine *Pierre Dujardin*, venant tous deux de Dieppe avec des verres à vîtres & diverſes marchandiſes; le *Philbert*, Capitaine *Julien Guillaume*; l'*Ange Gabriel*, Capit. *Pierre Thomas*, venant de l'Iſle de Ré; le *Diligent*, Capitaine *Jacques Fontaine*, venant de la Rochelle; la *Reine des Anges*, Capitaine *Julien le Bars*, venant de Marans tous quatre avec du vin; le *Vaillant Gaſpard*, Capitaine *J. Liſcouet*, venant de l'Orient; la *Marie*, Capitaine *Guillaume Fardel*, venant de Quimper chargés tous deux de cire jaune, d'huile d'olive, de café & d'autres marchandiſes; la *Marie Anne*, Capitaine *Julien Hauton*, venant de Redon avec du cidre & du vin; la *Jeanne*, Capitaine *J. Cadou*; la *Hyacinthe*, Capitaine *Olivier Monnier*; le *Saint*

Louis, Capitaine *Louis Garnier*, venant tous trois de Bordeaux chargés de vin, d'eau-de-vie, de fer en verges, de draps de Carcaſſonne & d'autres marchandiſes. Des Etrangers, 2 venoient de Konigsberg, 2 de Fridericſtadt, 2 de Gothembourg & 1 de Bilbao chargés de planches, de fer en barres, d'avirons, de pois blancs & de citrons.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 6 Navires François & 2 Etrangers; ſçavoir, la *Sainte Anne*, Capitaine *Pierre Fouet*, allant à Libourne avec du froment; la *Sainte Anne*, Capitaine *Thomas Louet*, allant à Cadix avec de la farine, des ſiamoiſes & des mouchoirs de toile peinte; l'*Alexandre Henri*, Capitaine *Jacques Duval*, allant à Fecamp avec des ardoiles; la *Samaritaine*, Capitaine *François Durand*, allant à Dunkerque avec du ſucre brut, de l'indigo, du cacao, du miel & de la porcelaine; la *Silphide*, Capitaine *Denis*, allant aux Cayes; la *Sophie*, Capitaine *de Quatreville*, allant en Guinée; la *Rachetée*, Capit. *Manuel de la Calleza*, allant à Bilbao; la *Sainte Barbe*, Capitaine *André Loyo*, allant à Saint Sébaſtien chargés de ſucre terré, de toile, de bougies, de chandelles, & de peaux de veaux corroyées.

COURS *des Vins & Eaux-de-vie.*

Le vin, de 180 à 200 liv.; les eaux-de-vie, de 155 à 160 liv. les 29 veltes.

DE HONFLEUR, *le* 30 *Mai* 1767.

ARRIVÉE *de Navires.*

Le 27 & 28 de Mai 1767, il eſt entré dans ce Port 23 Navires François, dont 2 venant du Cap; ſçavoir, l'*Adélaide*, de 150 tonneaux, Capitaine *Deſcelier*; & le *Boutin*, de 400 tonneaux, Capitaine *Neveu*, chargé de 445 bariques 30 quarts de ſucre brut, 200 bariques de caffa, 42 bariques 45 quarts 3 ſacs 1 ancre de café, 9 boucauts 37 bariques 1 tierçon 3 quarts d'indigo, 69 balles 38 ballots de coton, 60 milliers de bois de campêche.

Les autres Navires venoient de Marennes chargés de ſel pour le compte de Meſſieurs les Fermiers Généraux.

Les Navires l'*Aimable Marie*, le *Miromeſnil*, & la *Marie Gabrielle* attendent le vent favorable pour mettre à la voile, le premier pour le Port au Prince, le ſecond pour Augot, & le troiſiéme pour la Guadaloupe.

DU HAVRE, *le* 31 *Mai* 1767.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 25 au 30 Mai 1767, il eſt entré dans ce Port 18 Navires François & Etrangers, dont 8 venant des Colonies; ſçavoir, la *Médée* (*), Capitaine *Joſeph Goſſe*, du Havre ainſi que les ſept autres, venant de Leogane en 78 jours de traverſée; la *Diligente* (**), Capitaine *la Jonquiere*; le *Marquis de la Paillieterie*, Capitaine *Hamel*; la *Mere de Famille*, Capitaine *Leſcan*, venant tous trois du Cap, le premier en 76 jours, le ſecond en 60, & le troiſiéme en 43 jours de traverſée; la *Dame Fortune*, Capitaine *Emmanuel Foſſe*, venant de Saint Marc en 53 jours; l'*Heureuſe Marthe*, Capitaine *Legrand*, venant de la Martinique en 79 jours; la *Ville de Strasbourg*, Capitaine *J. le Faucheur*; & les *Deux Sœurs*, Capitaine *Morin*, venant tous les deux de la Guadaloupe, le premier en 42 jours, & le deuxiéme en 50 jours: tous ces Navires chargés en total de 839 futailles 258 bariques de ſucre brut & terré, 703 futailles 53 boucauts 370 bariques 94 tierçons 473 quarts 1224 ſacs de café, 50 futailles 8 bariques 3 quarts d'indigo, 1 futaille 1 quart 21 ſacs de cacao, 943 balles & ballots de coton, 1 grenier de bois de Campêche, 1 quart de carret, 7 dents de morphil & 74 bouteilles de ſyrop; les 10 autres Navires étoient le *Jooſt & Alida*, Capitaine *Boeſaard* Hollandois, venant de Roterdam chargé de diverſes menues marchandiſes; la *Princeſſe Emilie*, Capitaine *Rouſſel* François, venant de Lisbonne chargé de 30 barils de vin & 30 pieces d'huile de baleine pour le Havre, le reſte de ſon chargement pour Rouen; l'*Antoinette Nicoline*, Capitaine *Pieter Omſen* Norwegien, venant de Port-Maurice avec 130 pieces 42 demi-pieces d'huile & 111 caiſſes de fruit; la *Réſolution*, Capitaine *Thomas Nichols*; le *Jean & Babet*, Capitaine *George Irwyn*; le *Holburne*, Capitaine *Jean Mathié*, tous trois Anglois & venant de Corck chargés de 1428 barils de bœuf, 1140 frequins 52 demi-frequins de beurre, 57 ancres de lard, 50 caiſſes de chandelles, 6 ballots de peaux de chêvre; l'*Hyacinthe*, Capitaine *Jacobs le Lies* de Morlaix, venant d'Oleron; la *Marie Michel*, Capitaine *Michel Gefflot* de Saint Malo; le *Saint Jean-Baptiſte*, Capitaine *Denys le Comte* de Rouen, venant tous deux de Marennes chargés ainſi que le précédent de ſel pour le ſervice des Gabelles de France; le *François Marie*, Capitaine *Guillaume Phitippe* Breton, venant de Nantes chargé de 300 barres de fer deſtinées pour la Guinée, le reſte de ſon chargement en ardoiſes, coton & cuirs en poil eſt deſtiné pour Rouen.

(*) *Ce Navire étoit parti du Havre pour la Guinée le* 17 *Septembre* 1765.

(**) *Ce Navire venu en* 76 *jours de traverſée, en a été* 5 *de relâche à l'Iſle Fanomb dans la Manche de Briſtol.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1767.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1767.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1767. Du Samedi 6 Juin.

AGRICULTURE.

De Dantzick.

On a vu ici peu de printemps auſſi froids & auſſi ſecs que celui de cette année. Depuis le 15 Avril, il y a eu des brouillards très-froids & des neiges aſſez fréquentes : les vents ſe ſont maintenus conſtamment au Nord ou au Nord-Oueſt. Heureuſement cette ſechereſſe n'a pas fait baiſſer les eaux de la Viſtule, qui a ſervi, comme les autres années, à faire paſſer dans les pays étrangers, le ſuperflu des productions de la Pologne. Le laſt du plus beau froment (meſure de 17 ſeptiers de Paris) s'achete des Polonois de 450 à 470 florins, monnoie de Pruſſe ; celui de ſeigle, peſant 4200 à 4300 ℔, eſt vendu de 195 à 205 florins, & celui d'orge de 140 à 170.

De Coppenhague, *le 24 Avril 1767.*

Suivant les lettres de l'Iſle de Ste. Croix, le Capitaine Anglois Sullen de Briſtol, y étoit arrivé au mois de Novembre dernier avec une cargaiſon de Négres de la côte de Guinée qu'il a vendus d'abord. Il les avoit achetés près du Fort Danois ſur la même côte au mois de Juillet dernier, ainſi qu'une grande quantité d'autres parmi leſquels il y en avoit 60 de la meilleure eſpece. Nous apprenons avec la plus grande certitude par les mêmes lettres, que les Iſles Danoiſes en Amérique, n'ont rien ſouffert par le grand ouragan qui a cauſé un dommage ſi conſidérable à la Martinique, & que tout y annonçoit une bonne & riche récolte.

COLONIES ANGLOISES.

De Charles-Town, *dans la Caroline méridionale.*

On compte que la gratification accordée pour la Province, doublera les ſommes qui ont été payées l'année derniere pour le chanvre & le lin, attendu la grande quantité qu'on en a ſemé cette année.

Près de 230 perſonnes du Nord de l'Irlande, encouragées par la gratification accordée par la Province de Charles-Town, ſe ſont rendues ici pour s'y établir.

De la Riviere Noire.

Lorſqu'on a reçu les dernieres nouvelles de ce pays, les Anglois avoient bâti une Ville de près de deux cents maiſons à Colerado ſur la côte des Moſquites.

PROSPECTUS

D'un établiſſement de Charité, formé dans la Paroiſſe de S. Denis-ſur-Sarthon, pour aider les Pauvres à enſemencer leurs Terres dans les ſaiſons convenables.

La Paroiſſe de Saint Denis eſt très-peuplée, & il s'y trouve un très-grand nombre de pauvres journaliers, qui ſouvent pendant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France